

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990760 – ASA 21/182/99

Action complémentaire sur l'EXTRA 127/99 (ASA 21/140/99 du 9 septembre 1999) et sa mise à jour (ASA 21/151/99 du 14 septembre 1999 et ASA 21/164/99 du 23 septembre 1999)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TIMOR ORIENTAL

Des dizaines de milliers de réfugiés originaires du Timor oriental

Londres, le 6 octobre 1999

La situation des quelque 200 000 réfugiés qui se trouvent au Timor occidental ne cesse de se dégrader, les milices pro-indonésiennes continuant à les priver de toute aide humanitaire, notamment des envois de nourriture, de fournitures médicales et d'autres ressources essentielles.

Amnesty International continue de recevoir des informations selon lesquelles des réfugiés sont victimes d'enlèvements, de menaces et de « disparitions » imputables aux milices anti-indépendantistes au Timor occidental. On ignore toujours où se trouvent six jeunes hommes enlevés par des miliciens à Atambua le 27 septembre 1999.

Les défenseurs des droits humains, les membres des organisations humanitaires, les étudiants et les militants politiques figurent au nombre des personnes les plus exposées aux violations des droits humains et risquent d'être empêchés de quitter librement le territoire indonésien.

Ailleurs dans l'archipel, notamment à Java, à Sumatra, à Bali, à Flores et à Sulawesi, des Timorais de l'Est ont été menacés et attaqués dans certains cas, en particulier des militants étudiants ayant fui la capitale, Djakarta.

Le gouvernement indonésien a affirmé que ces réfugiés pouvaient regagner le Timor oriental. Parallèlement, il a annoncé le lancement d'une procédure de sélection organisée sur une base « volontaire », au terme de laquelle jusqu'à 100 000 réfugiés originaires du Timor oriental désireux d'être réinstallés sur le territoire indonésien pourraient l'être dans le cadre d'un programme gouvernemental de « *transmigration* ». Au vu des manœuvres d'intimidation persistantes auxquelles se livrent les milices, Amnesty International craint pourtant que les réfugiés ne soient pas en mesure de choisir librement entre leur réinstallation en Indonésie et leur retour au Timor oriental. D'après les informations recueillies, certains réfugiés se trouvant au Timor occidental ont été privés de nourriture pour avoir exprimé le désir de regagner leur territoire d'origine.

**ACTION RECOMMANDÉE : lettre par avion / lettre exprès / fax / aérogramme (en bahasa indonesia, en anglais ou dans votre propre langue) :**

– déclarez-vous préoccupé par les informations persistantes selon lesquelles des réfugiés sont victimes de violations des droits humains, notamment d'enlèvements, de menaces et de « disparitions », imputables aux milices anti-indépendantistes au Timor occidental et dans d'autres régions de l'archipel indonésien ;

– exhortez les autorités indonésiennes à protéger les réfugiés originaires du Timor oriental qui se trouvent au Timor occidental et sur le reste du territoire indonésien contre les menaces et les attaques dont se rendraient coupables les milices, les *Tentara Nasional Indonesia* (TNI, Forces armées indonésiennes) et la police ;

– demandez-leur d'accorder aux représentants du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et des autres organisations humanitaires une totale liberté d'accès aux réfugiés se trouvant au Timor occidental, afin qu'ils puissent leur apporter une assistance humanitaire ;

– appelez les autorités indonésiennes à veiller à ce que les réfugiés puissent exercer leurs droits fondamentaux, ainsi que l'exigent les normes internationales relatives aux droits humains ;

– exhortez par ailleurs le ministre de la Transmigration à suspendre l'application du programme de « *transmigration* » annoncé, jusqu'à ce qu'il puisse être établi que les conditions nécessaires pour que les réfugiés soient à même de se prononcer librement sur la question sont réunies, sous le contrôle effectif du HCR et d'autres organismes indépendants.

**APPELS À :**

**Ministre de la Défense et de la Sécurité :**

General Wiranto  
Menteri Pertahanan dan Keamanan  
Jl. Medan Merdeka Barat N° 13-14  
Jakarta 10110  
Indonésie

**Fax :** 62 21 381 4535 / 62 21 384 5178

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**Ministre de la Transmigration :**

Abdullah Moch. Hendropriyono  
Menteri Transmigrasi  
Jl. Taman Makam Pahlawan,  
Kalibata N° 17, Jakarta 12740  
Indonésie

**Fax :** 62 21 798 9894 (l'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile)

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**Chef de la police nationale :**

General Roesmanhadi  
Kapolri, Markas Besar Kepolisian RI  
Jl. Trunojoyo 13  
Kebayoran Baru, Jakarta Selatan  
Indonésie

**Fax :** 62 21 720 7277

**Formule d'appel :** *Dear General, / Mon Général,* (si vous êtes un homme) **ou** *Général,* (si vous êtes une femme),

**COPIES :**

**En priorité :** aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays.

**Éventuellement :**

- à votre propre gouvernement (ministère des Affaires étrangères ou élus locaux) ;
- à votre journal local, en demandant au rédacteur en chef de se faire l'écho de vos inquiétudes ;
- à vos amis, vos proches et vos collègues de travail ou condisciples, en leur demandant d'envoyer un appel.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 3 NOVEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*a version originale a été publiée par Amnesty International,*

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*